

Nouvelle édition du livre blanc

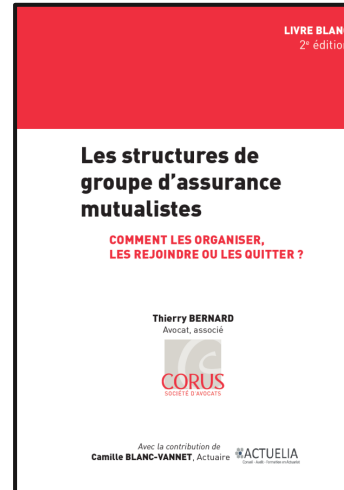


14, rue d'Anjou 75008 Paris

Thierry BERNARD

tbernard@corus-avocats.com

06 70 90 02 64



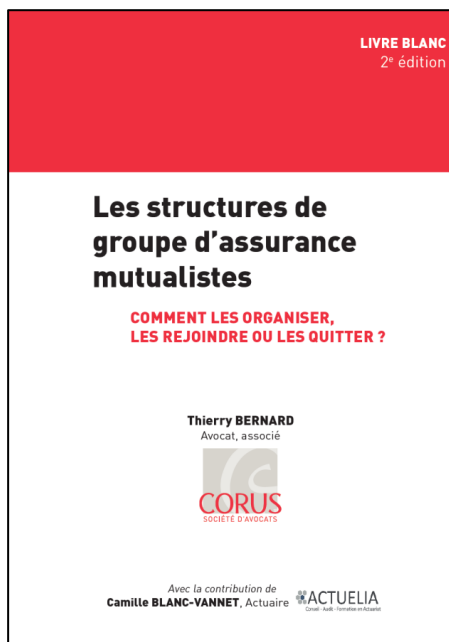
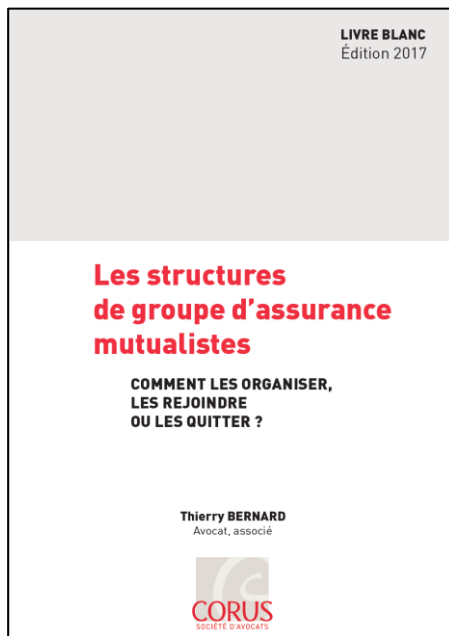
51, rue Rennequin 75017 Paris

Camille BLANC-VANNET

camille.blanc-vannet@actuelia.fr

06 72 44 36 21

WEBINAIRE de présentation
du 21 avril 2021



Solvabilité 2

2016 : entrée en vigueur

De la surveillance complémentaire... au contrôle des groupes

2017 : un après, 1ere édition du Livre blanc

La nouvelle réglementation a été parfaitement intégrée par le marché et, depuis, anime régulièrement l'actualité des rapprochements :

5 ans après

Nb de structures de groupes

Créations, affiliations, sorties de groupes

2e édition du Livre blanc, en partenariat avec Actuelia

Les groupes mutualistes

à l'image des autres groupes

... mais fondamentalement différents



→ Cabinet indépendant fondé en 2013

→ Dédié aux acteurs de l'assurance :

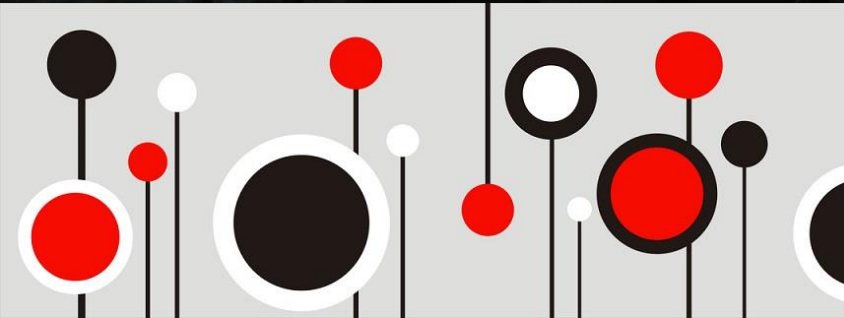
- Assureurs mutualistes et paritaires
- Intermédiaires d'assurance

→ Services :

- Opérations stratégiques
- Gouvernance
- Distribution d'assurance

→ Interventions transversales, grâce à notre réseau de partenaires :

- Avocats d'autres spécialités
- Consultants en organisation
- Conseil en actuariat



Créé en
2013

3 associés

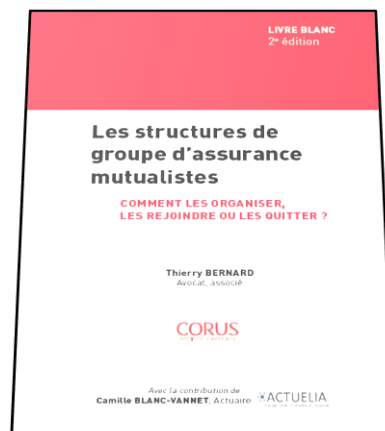
« Nous nous engageons, aujourd'hui comme hier, auprès de nos clients actuels et de demain, à créer des relations bien plus fortes que de simples échanges techniques. »

150/120
Missions/an Clients

30
consultants

+20%
De croissance en moyenne





COMMENT RÉUSSIR UN REGROUPEMENT MUTUALISTE EN 7 QUESTIONS

1. QU'EST-CE QU'UN GROUPE MUTUALISTE SOUS SOLVABILITÉ 2 ?
2. QUELS SONT LES ENJEUX ET LA MÉTHODE D'UN REGROUPEMENT AU SEIN D'UNE STRUCTURE DE GROUPE MUTUALISTE ?
3. COMMENT ORGANISER LA GOUVERNANCE D'UN GROUPE MUTUALISTE ?
4. QUELS IMPACTS AU PLAN PRUDENTIEL DE L'AFFILIATION A UN GROUPE ?
5. COMMENT GÉRER LES AUTRES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES DU REGROUPEMENT MUTUALISTE ?
6. COMMENT ORGANISER LES MOYENS D'UN GROUPE MUTUALISTE ?
7. COMMENT SORTIR D'UN GROUPE MUTUALISTE ?

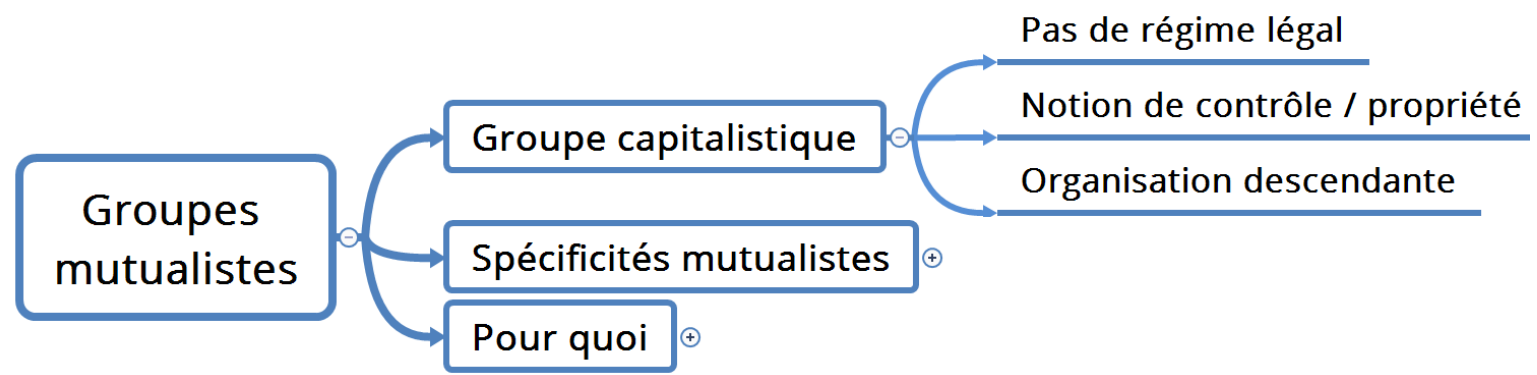
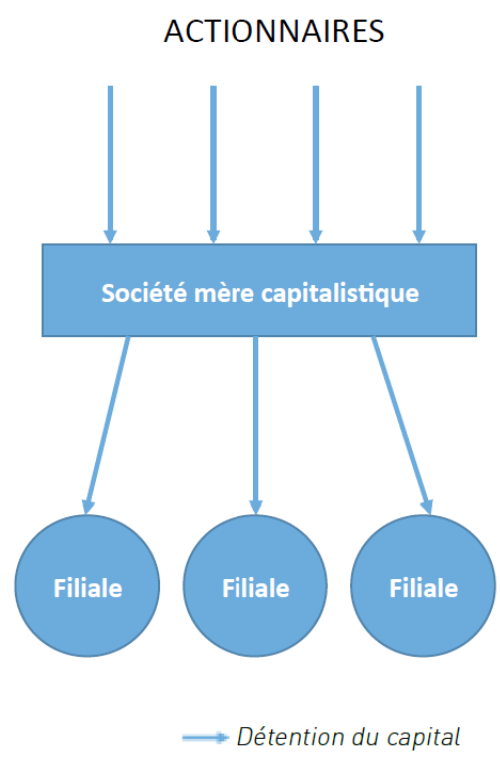
Webinaire

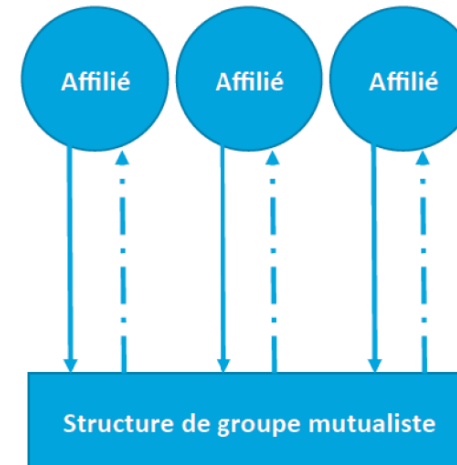
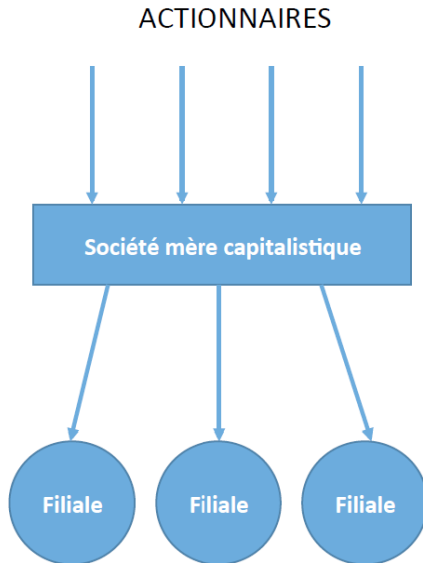
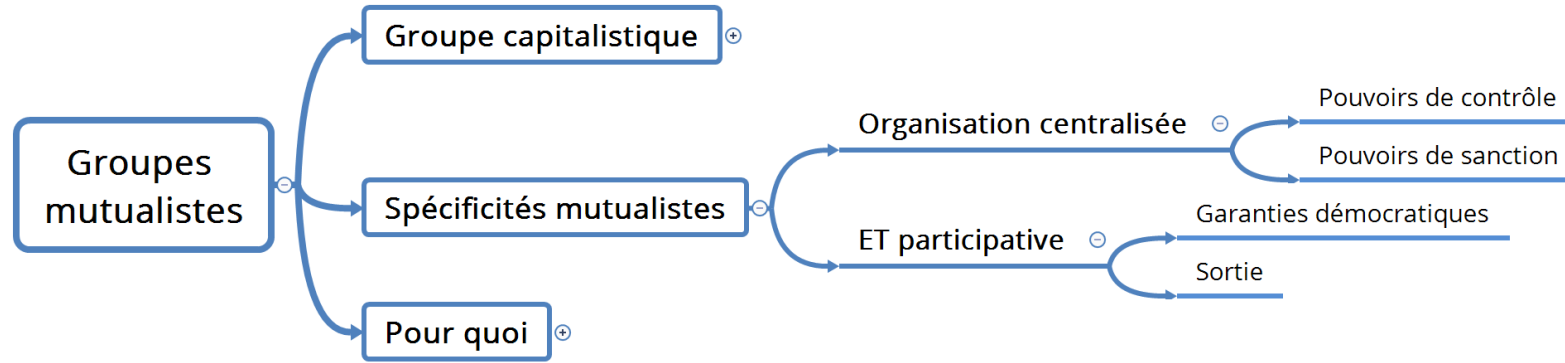
Groupes et mutualisme

Impacts prudentiels

Exemples de structuration

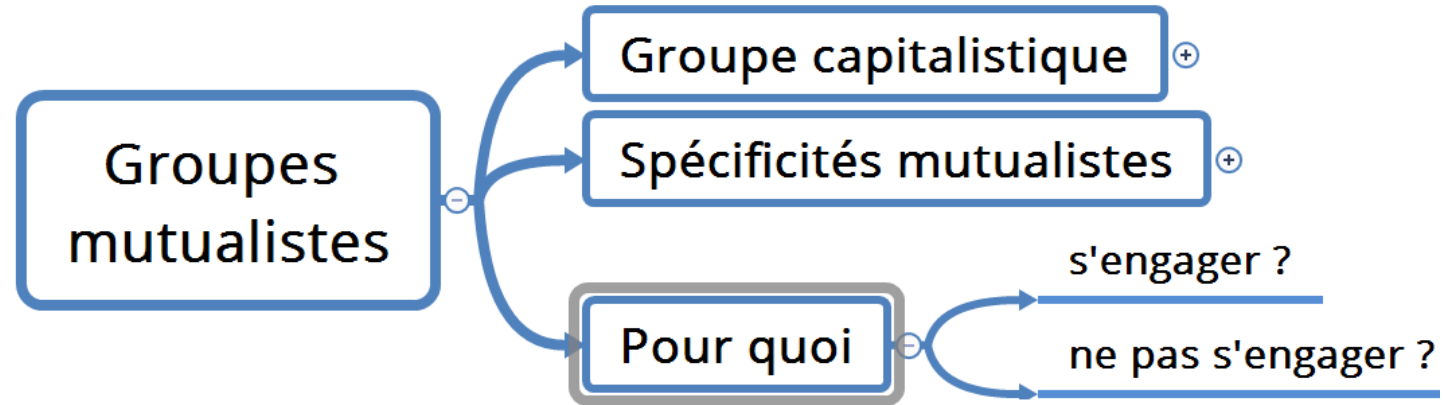
Groupes et Loi PACTE

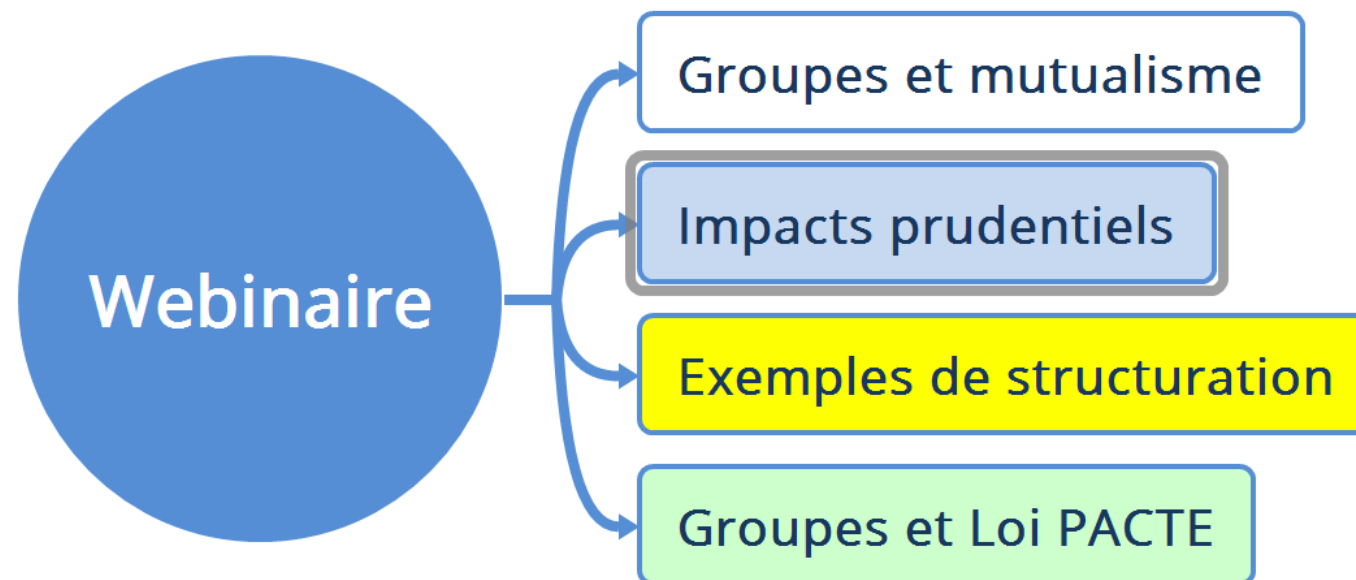




—> Lien (conventionnel) d'affiliation donnant un pouvoir de vote dans la structure de groupe

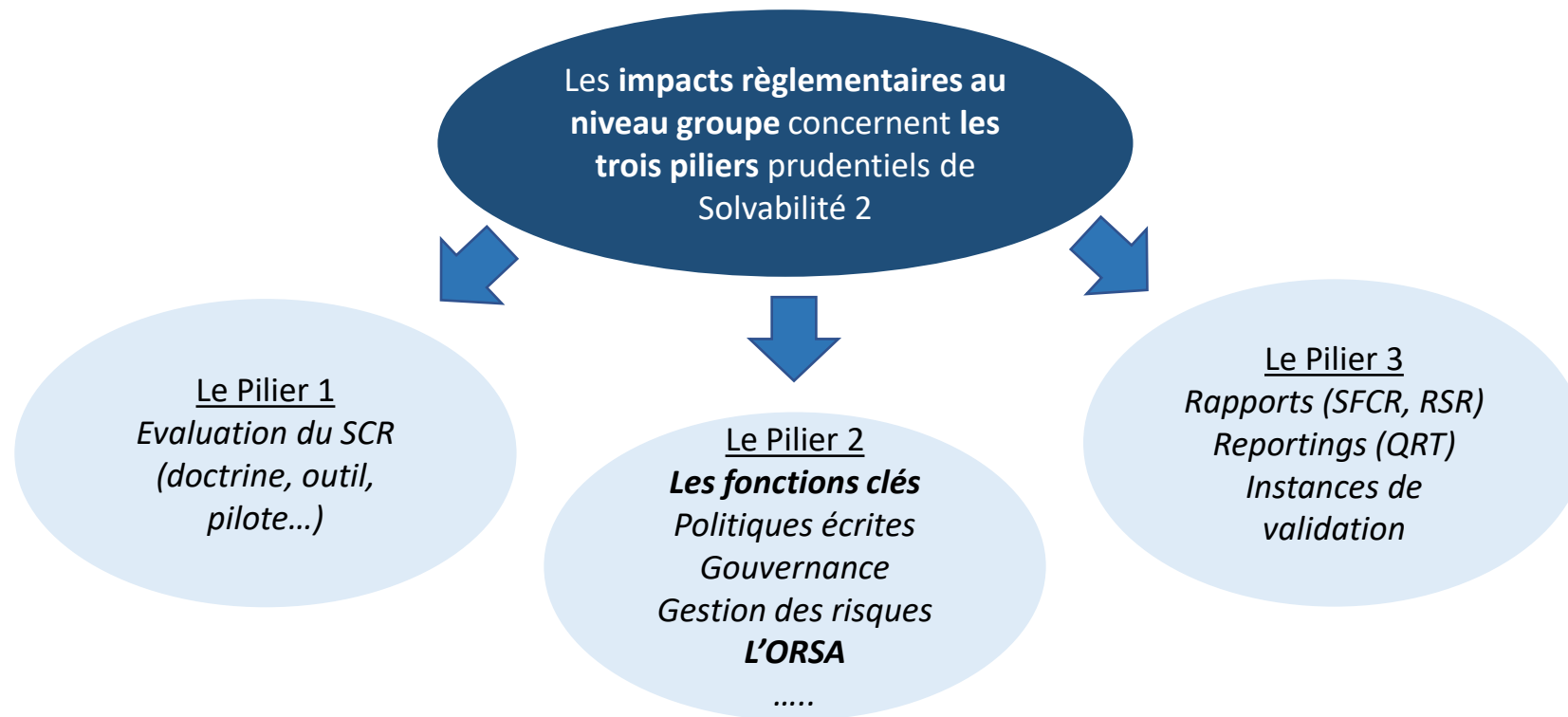
- -> Pouvoir (statutaire) de contrôle





Les impacts prudentiels d'une affiliation à un groupe

Le cadre prudentiel prévu par Solvabilité 2 pour un groupe s'inspire de celui applicable aux entités solos; il s'en distingue à raison des interactions particulières existant tant entre les affiliés eux-mêmes qu'entre les affiliés et la structure.



Organisation des exigences relatives aux fonctions clés

Les fonctions clés au niveau de l'UMG

Ce que dit la réglementation : Il doit être mis en place les quatre fonctions clés en charge du suivi du groupe. Les exigences de nomination, de compétence et d'honorabilité et les moyens alloués pour la fonction clé groupe sont identiques aux exigences s'appliquant aux entités solos



Actuariat

Doit contrôler la **cohérence** et l'adéquation des **méthodes** et processus en termes de souscription, de provisionnement et de réassurance **au sein des affiliés** et rédiger le **rapport actuariel au niveau groupe**.



Vérification de la conformité

Met en place **une veille juridique pour l'ensemble des affiliés** et doit **s'assurer que les exigences réglementaires sont prises en compte par les affiliés**.



Gestion des risques

A pour mission d'assurer **la consolidation des risques des solos** et **identifier les risques spécifiques au groupe**.



Audit interne

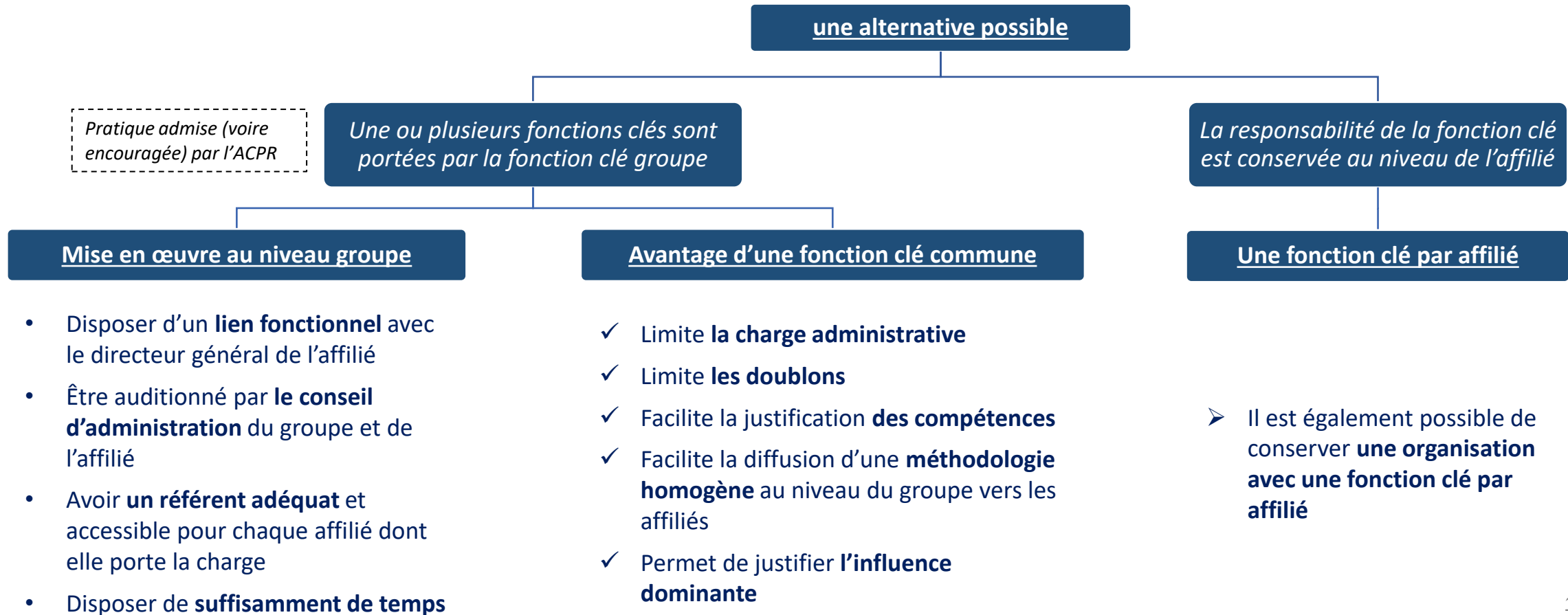
Propose le plan d'audit applicable au niveau **du groupe et des affiliés**.

Organisation des exigences relatives aux fonctions clés

Mise en œuvre des fonctions clés



Ce que dit la réglementation : La responsabilité d'une ou plusieurs fonctions clés pourra être déléguée au responsable de fonction clé groupe correspondant.



Organisation des exigences relatives à l'ORSA

Mise en œuvre de l'ORSA



Ce que dit la réglementation : Les groupes doivent mener une évaluation interne de leurs risques et de la solvabilité. À ce titre, **le groupe doit réaliser un ORSA** sur le même principe que l'ORSA solo.



Ce qui doit être fait au niveau groupe

- La **rédaction d'un rapport ORSA**
- Identifier les **risques majeurs groupe**
- Le **Business Plan groupe** correspond le plus souvent à **l'agrégation des BP solos**
- **Définir les scénarios groupes**

Ce qui change pour les affiliés



Les entités solos doivent continuer à produire des travaux ORSA solo.

Contraintes

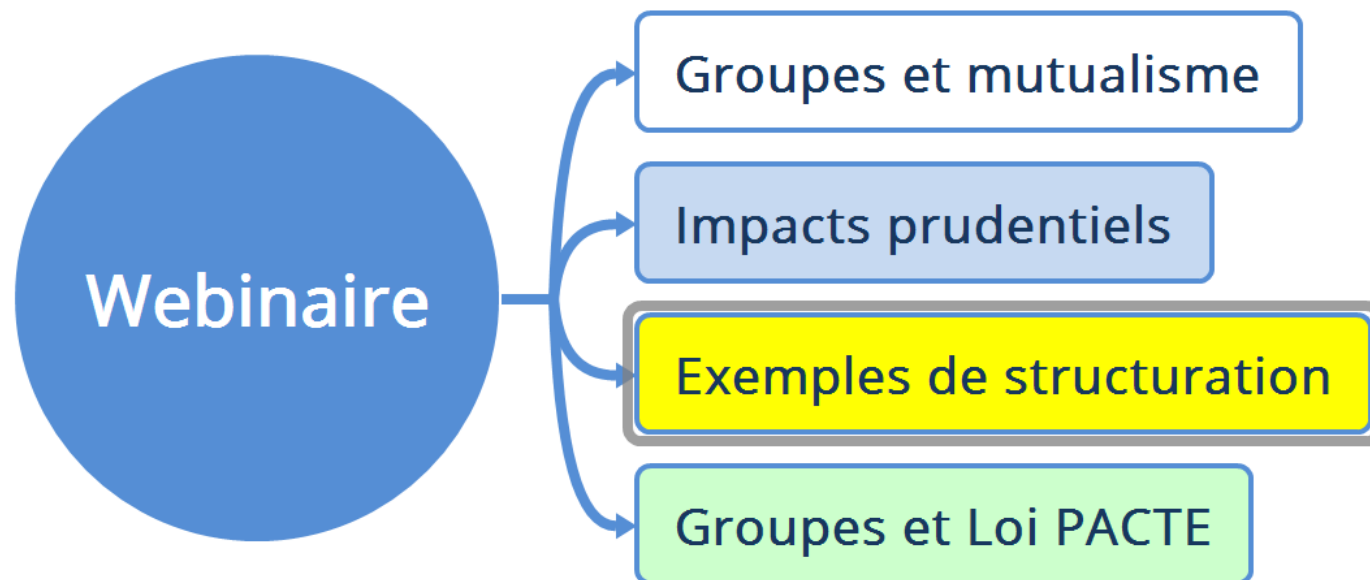
- Respecter le **calendrier imposé par le groupe**
- Prendre en compte les **hypothèses** définies par le groupe (durée de projection, financière, philosophie de projection)
- **Projeter les scénarios stressés** définis par le groupe

Rapport Plausibilité

- **Mise à disposition d'un outil commun**
- Possibilité **de conserver des scénarios stressés**

Rapport

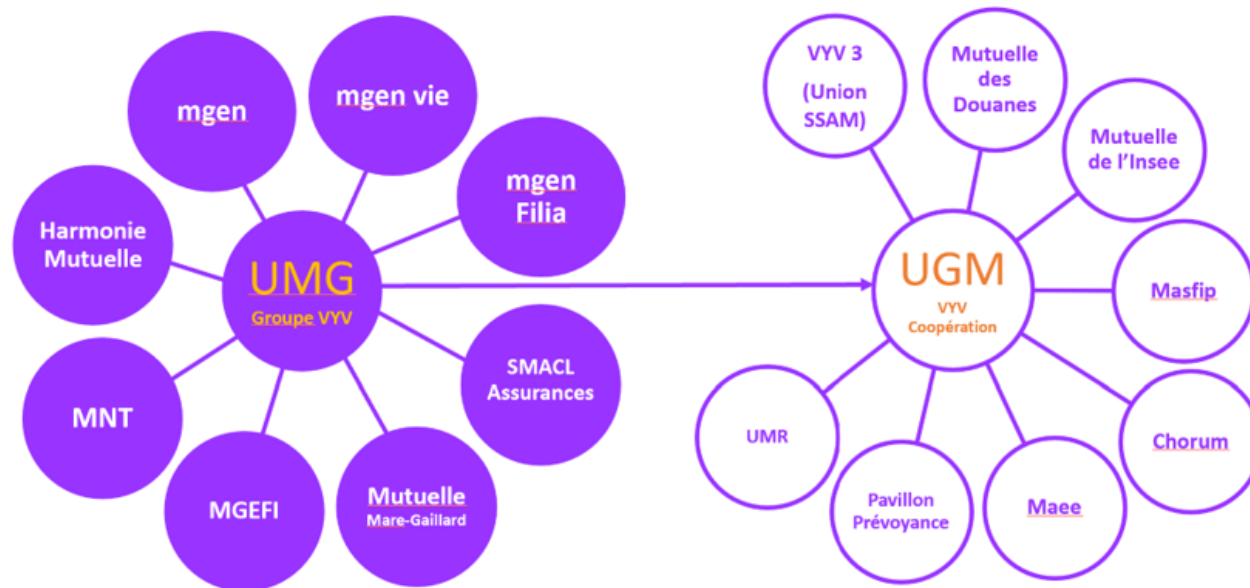
- **Un allègement possible en termes de reporting**



Exemples de structuration de groupes mutualistes

CONFIGURATION D'UN GROUPE MIXANT STRUCTURE DE GROUPE PRUDENTIELLE ET STRUCTURE DE GROUPE NON PRUDENTIELLE

L'EXEMPLE DU GROUPE VYV (MGEN-ISTYA-HARMONIE) COMBINANT UNE UMG (PRUDENTIELLE) ET UNE UGM (NON PRUDENTIELLE)



Exemples de structuration de groupes mutualistes

Organigramme du groupe Aéma à compter du 1^{er} janvier 2021

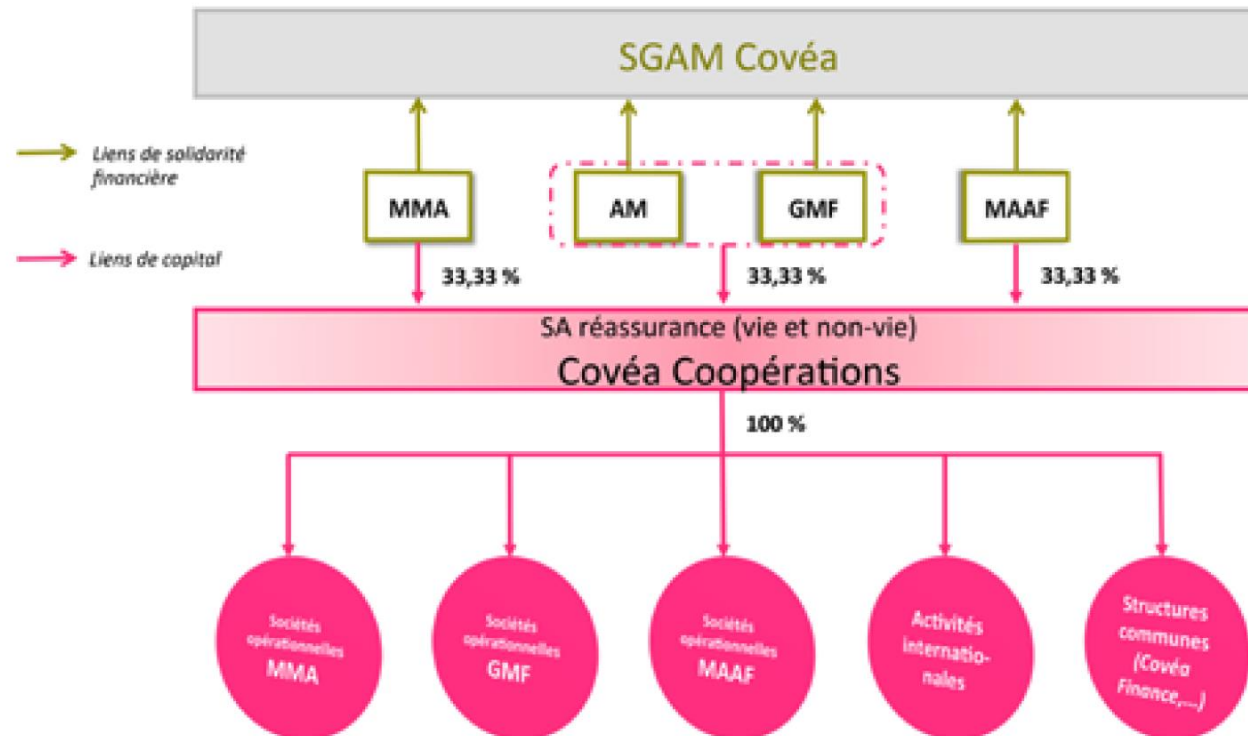


Source : Macif

Exemples de structuration de groupes mutualistes

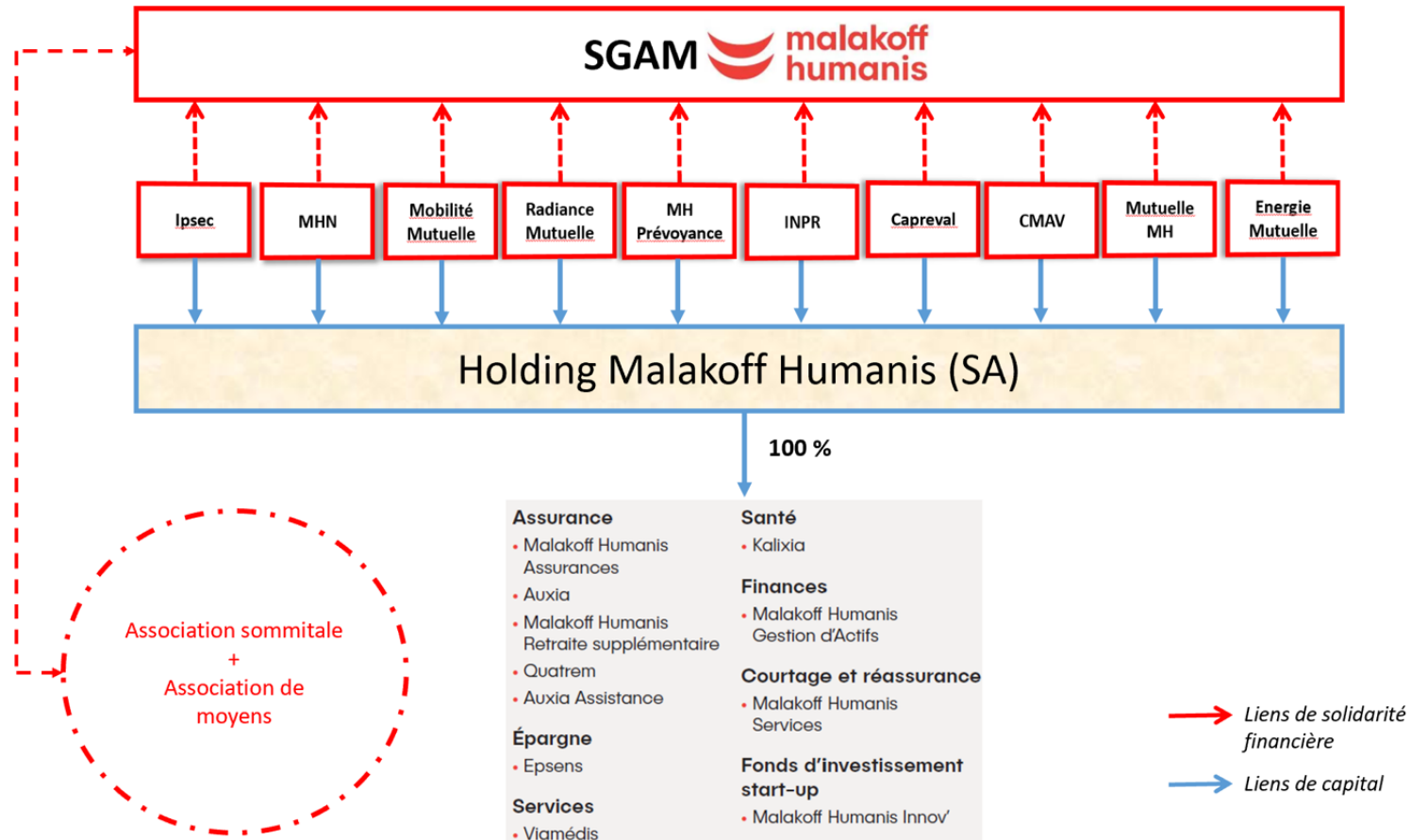
CONFIGURATION D'UN GROUPE À DEUX ÉTAGES MUTUALISTE/CAPITALISTIQUE

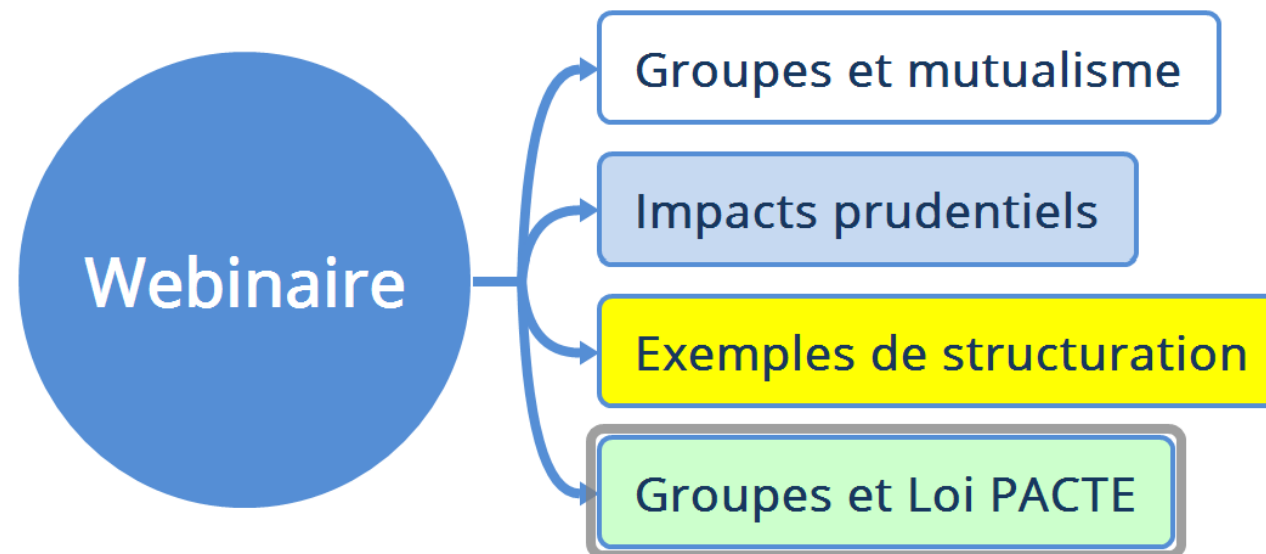
L'EXEMPLE DU GROUPE COVEA



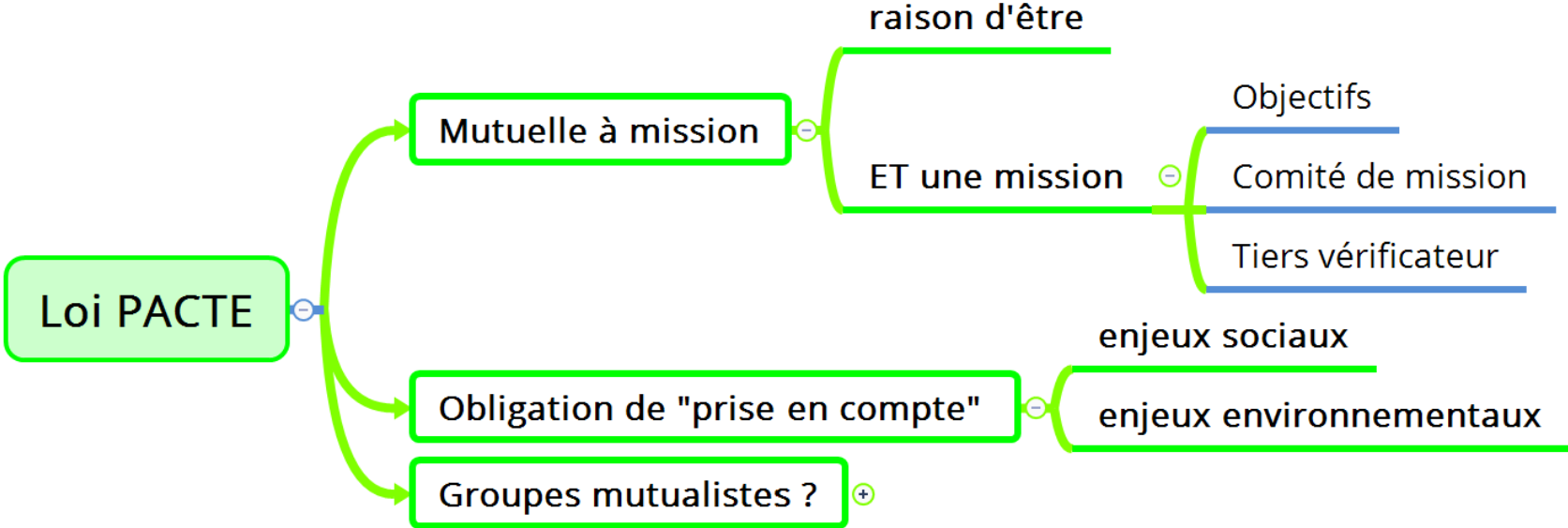
Exemples de structuration de groupes mutualistes

Organigramme du groupe Malakoff Humanis depuis le 1^{er} janvier 2020

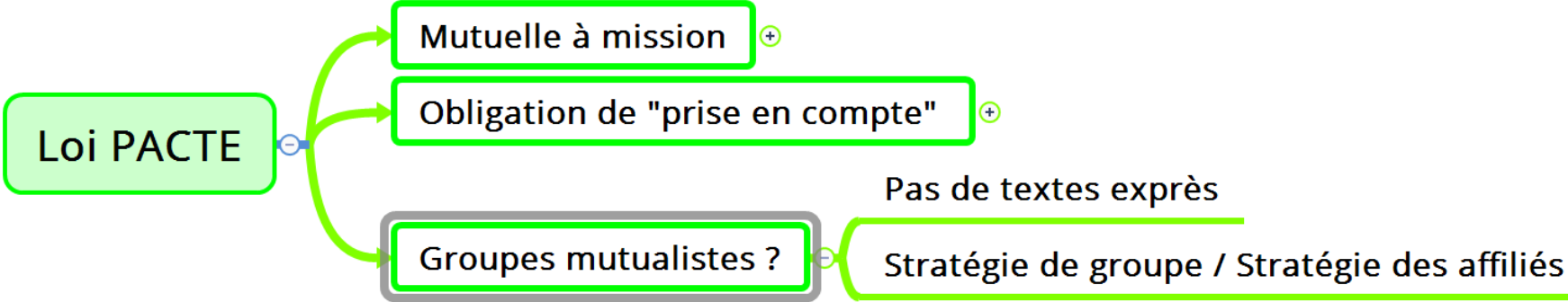




Groupes mutualistes et Loi PACTE



Groupes mutualistes et Loi PACTE



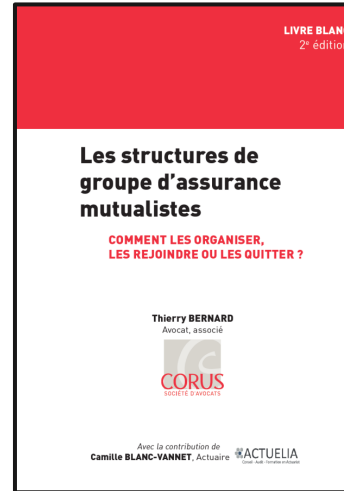


14, rue d'Anjou 75008 Paris

Thierry BERNARD

tbernard@corus-avocats.com

06 70 90 02 64



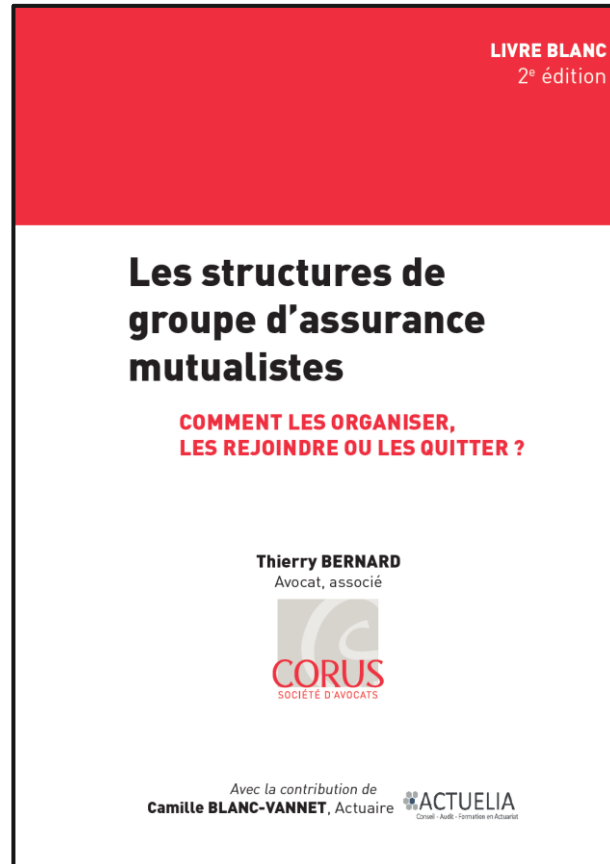
51, rue Rennequin 75017 Paris

Camille BLANC-VANNET

camille.blanc-vannet@actuelia.fr

06 72 44 36 21

QUESTIONS ? REPONSES



Chaque participant inscrit au Webinaire de ce jour recevra un email comportant :

- le support de présentation ;

- le lien pour recevoir gracieusement un exemplaire du livre blanc, en le commandant sur nos sites internet :

www.corus-avocats.com

www.actuelia.fr